



## **AVIS DE COURSE : XXXV DRAG'SCUP** **Du jeudi 31 octobre au dimanche 03 novembre 2024**

*Prescription de la FFVoile :*

*Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.*

*Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.*

### **Préambule :**

#### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

#### **Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs**

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

**XXXV DRAG'S CUP**  
**CERCLE DE VOILE DE CAZAUX LAC**  
*Grade 4 Du jeudi 31 octobre au dimanche 03 novembre à CAZAUX*

*Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.*

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1 REGLES**

L'épreuve est régie par les Règles de Course à la Voile.

En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra. La Règle de Classe 13.30 ne s'applique pas (poids de l'équipage), pas de pesée de l'équipage.

**2 ELLIGIBILITE**

Les propriétaires doivent être membres de leur Association Nationale de Classe, et d'un Club de voile affilié.

**3 INSCRIPTIONS**

La pré-inscription est obligatoire en renvoyant la fiche jointe à : [christian.linares@wanadoo.fr](mailto:christian.linares@wanadoo.fr) avant le 20 octobre 2024.

La confirmation des inscriptions est obligatoire, et aura lieu au Secrétariat du Cercle de Voile de Cazaux-Lac, le jeudi 31 octobre, de 09 heures à 12 heures locales.

Une participation aux frais d'organisation de 400 euros par bateau doit être réglée à l'inscription.

Ce montant inclut l'invitation de l'équipage aux manifestations organisées par le Club, le grutage ainsi que les prix distribués.

**4 RESPONSABILITE**

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de toute perte, accident ou blessure.

**5 ASSURANCE**

Les propriétaires des bateaux (y compris les concurrents) doivent être assurés contre les pertes, accidents, blessures aux personnes, bateaux et équipements en tout moment, pour un montant d'au moins 1 500 000 € depuis leur inscription jusqu'à leur départ de Cazaux.

**6 PUBLICITE**

Règlement 20.5 de WS : pas de publicité personnelle.

**7 SYSTÈME DE CLASSEMENT**

Une course sera retirée si cinq courses valides ou plus ont été courues. Deux courses valides sont nécessaires pour valider l'épreuve.

**8 INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les Instructions de Course seront disponibles au Secrétariat du Cercle de Voile de Cazaux-Lac à l'inscription.

**9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**

Les certificats de jauge valides (photocopies acceptées) doivent être présentés lors de l'inscription. Seules 8 (huit) voiles pourront être enregistrées à l'inscription et utilisées pendant l'épreuve. Seules les voiles préalablement jaugées pourront être inscrites à cette épreuve

**10 PARCOURS**

Les parcours seront de type "bananes".

**11 SYSTEME DE PENALITE**

RCV 44.2 rotation de 720°, s'appliquera.

**12 LE PROGRAMME**

Jeudi 31 octobre : -9h00 - 12h00 : Confirmation des inscriptions et grutage.

-12h30 : Briefing des skippers

-14h00 : Première mise à disposition pour courses à suivre

-19h00 : Apéritif d'accueil

Vendredi 1er novembre : -11h30 : Courses à suivre

-20h00 : Repas de équipages

Samedi 02 novembre : -11h30 : Courses à suivre

Dimanche 03 novembre : 11h00 : Courses à suivre.

Dimanche 03 novembre. Il n'y aura pas de signal d'avertissement après 14h Ce programme peut être sujet à de mineures modifications.

**13 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

CVCL : 06 82 65 77 25

Email:christian.linares@wanadoo.fr

